



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

En raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie COVID-19, la MRC de La Nouvelle-Beauce informe la population que la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, normalement prévue le 14 mai 2020, a été reportée au **10 septembre 2020, à 10 heures**, à la MRC de La Nouvelle-Beauce (salle du Vieux couvent) située au 268, rue d'Assise, à Vallée-Jonction.

Ce report est décrété en vertu de l'arrêté ministériel 2020-014 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020.

Donné à Vallée-Jonction, le 22 avril 2020.

Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier